



LA GLACERIE

Le conseil municipal va travailler en cinq groupes de projets

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir sous la présidence du maire Jean-Marie Lincheneau. Une séance qui a été axée sur de nombreux renouvellements de conventions.

À la demande du maire, le conseil, debout, a commencé la séance par une minute de silence en mémoire d'Hervé Gourdel, et pour le décès de Françoise Passenaud, épouse de Benoît Passenaud du service technique de la Ville. S'il y avait une image à retenir, ce serait celle d'un conseil serein entre la majorité et l'opposition. Pas de querelles, pas de pinalleries... Il faut dire, comme l'a souligné le maire aux sept membres de l'opposition : « Nous vous donnons votre place et tenons compte également de vos remarques quand elles sont justifiées. C'est un climat qui n'a plus rien à voir avec ce que nous avons connu quand nous étions à votre place. » Pratiquement la plupart des délibérations ont été votées par l'opposition, sauf quelques abstentions au cours de la séance. Bref, mercredi soir, le climat était moins tendu, même si l'opposition a regretté, en début de séance, que ses interventions ne soient pas reliées dans les comptes-rendus. Le maire a poursuivi son préambule en informant les conseillers de l'achat du terrain de la crèche qui appartenait aux Cités Cherbougeoises et pour la somme de 49 500 €. « **Maintenant nous sommes propriétaires du terrain !** »

■ Cinq axes prioritaires

Si le conseil a décidé de créer deux commissions municipales, l'une concernant le domaine technique et l'autre la vie locale, la municipalité a souhaité travailler en groupes de projets, menés chacun par un président avec des conseillers de la majorité et de l'opposition. Les cinq thèmes choisis donnent les axes prioritaires sur lesquels le conseil travaillera au cours du mandat : la rénovation du groupe scolaire Suzanne-Brès, dirigée par



Le maire, Jean-Marie Lincheneau, a annoncé la mise en place de groupes de projets, lors du conseil municipal qui s'est tenu mercredi soir.

Pascal Brantonne ; l'EchoVallée et la révision de son coût financier, groupe dirigé par Chantal Ronsin ; la requalification de la vallée de Quincampoix avec Karine Duval ; les jeux extérieurs pour les enfants, groupe mené par Régine Besuelle ; et enfin une réflexion sur les voies douces avec Thierry Letouzé. Chaque groupe pourra faire appel à des experts extérieurs. « Cette méthode de travail par projets donnera une nouvelle dynamique à nos réflexions pour déboucher sur des réalités concrètes », souligne le maire.

■ Maison des Arts

C'est Régine Besuelle qui a développé le dossier culture et le renouvellement des conventions de la Maison des Arts : la pratique musicale et l'atelier éveil guitare avec l'Amac pour les enfants entre 8 et 15 ans,

l'atelier éveil danse avec l'association école de spectacle Petit-Pas La Glacerie pour les enfants de 4 à 10 ans, atelier théâtre pour adultes déficients intellectuels (ACAIS) avec la compagnie Toutito Teatro, atelier des arts plastiques avec l'association Pep'Art pour les enfants et les adultes. La Glacerie est entrée dans l'entente intercommunale autour des musiques actuelles (Le Circuit, géré par Tourlaville) : le concert aura lieu le 21 novembre avec en première partie : Last Moon, suivi du trio St. Lo. Un contrat de co-accueil sera signé entre La Glacerie et Tourlaville. Le conseil a défini un tarif simplifié sans augmentation et avec des tarifs réduits pour certaines catégories. La ville va adhérer à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC). Toutes ces délibérations ont eu l'assentiment du conseil.

■ La garderie ouvre plus tôt

Afin de répondre à la demande de nombreuses familles, le conseil a accepté de modifier l'horaire du matin à la garderie. Du lundi au vendredi, la garderie sera désormais ouverte à 7 h 30 au lieu de 7 h 45. Le prix de la garderie passe de 1 € à 1,20 €. TAP : pour permettre le renforcement de l'équipe d'animateurs, une convention sera signée avec l'association Astre Services pour huit animateurs supplémentaires sur la base de 5 heures par semaine avec possibilité d'heures complémentaires pour l'entretien. « Le nombre effectif retenu sera fixé en fonction des besoins », ajoute le maire. L'opposition s'est abstenue sur cette délibération. Il sera fait appel à des vacataires pour des activités nouvelles telles

que l'éveil musical, la danse, le sport, la relaxation, les arts plastiques et le langage des signes. Pour ces contrats, il est prévu une enveloppe de 3 500 €.

■ Informations diverses

Concernant l'ÉchoVallée, le conseil, à la majorité, a décidé d'abandonner la servitude du parking à la Source des Oiseaux, un parking qui n'est pas utilisé. « Cet abandon est motivé par l'impossibilité actuelle d'alourdir la charge de travail du service des espaces verts », poursuit le maire. L'opposition a voté contre cette délibération. La rénovation du terrain de foot n'a pu se faire comme prévu durant les mois d'été. Les travaux sont programmés pour 2015 avec un budget prévu aux alentours de 105 000 € HT. Les subventions seront demandées à cet effet au titre de la DETR.

Formation des élus : plusieurs demandes ont été faites et seront examinées selon les finances et le type de formations. Sur une question de l'opposition concernant le budget attribué à ces formations, le maire a répondu qu'« il faudra être raisonnable et que d'ici la fin 2014, il est budgétisé environ 2 500 €. On étudiera les formations demandées avec justification, mais sachez que ce n'est pas une formation à la zumba ! ». La commune emploie plus de 50 agents et est donc obligée de créer un Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il sera constitué après les élections internes. La fibre optique commence à se développer à La Glacerie, c'est un dossier qui réjouit le maire qui porte ce dossier au niveau de la Cuc. Les travaux réalisés au musée (toiture et pignon) se terminent.

Jean-Luc FONTY

AU FIL DE LA RUE

L'entreprise Ouest Terrassement est autorisée à transporter de la terre afin de la déposer sur un terrain privé appartenant à Michel Le Brun, parcelle ZC/0091 situé chemin de Bellevue, jusqu'au 15 décembre inclus. L'entreprise est autorisée à effectuer les transports en empruntant la rue Cornat,

le chemin de la Saillanderie, la rue Emile-Bertin, la rue Mézine et le chemin de Bellevue. L'entreprise s'engage à maintenir dans des conditions optimales la circulation sur les voies empruntées, notamment en procédant à un nettoyage de la chaussée et des trottoirs si nécessaire.

La société de chasse se réunit demain à 10 heures

La société de chasse FCM 161 informe ses adhérents que son assemblée générale aura lieu samedi 27 septembre, salle de la Manufacture au Village de l'église, à 10 heures. Se munir de deux enveloppes timbrées et adressées.